



SERVICE DÉPARTEMENTAL  
D'INCENDIE ET DE SECOURS DU JURA

Envoyé en préfecture le 19/03/2020  
Reçu en préfecture le 19/03/2020  
Affiché le **23 MARS 2020**  
ID : 039-283900017-20200312-C2020\_20-AR

**Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil d'Administration  
Séance du 12 mars 2020**

Membres en exercice : 22  
Présents : 16  
Procurations : 4  
Nombre de votants : 20  
Votes pour : 20  
Votes contre : 0  
Abstentions : 0  
Date de la convocation :  
14/02/2020

**Délibération n° C 2020- 20**

**Budget Primitif de l'exercice 2020**

L'an deux mille vingt, le douze mars, à quatorze heures et trente minutes, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du JURA s'est réuni, en application des articles L1424-27 et L1424-28 du code général des collectivités territoriales, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Clément PERNOT, Président du Conseil Départemental du Jura, Président du Conseil d'Administration.

Etaient présents :

**Membre de plein droit**

Messieurs Richard VIGNON, Préfet du Jura, Jean-François BAUVOIS, Directeur de Cabinet étaient excusés.

**Membres élus à voix délibérative**

Titulaires : Mesdames Natacha BOURGEOIS, Danielle BRULEBOIS, Maryvonne CRETIN-MAITENAZ, Christine RIOTTE, Chantal TORCK, Céline TROSSAT ; Messieurs Cyrille BRERO, Jean-Pierre BROCARD, Michel ECARNOT, René MOLIN, Bruno NEGRELLO, Clément PERNOT, François PERRODIN.

Suppléants : Messieurs Gilbert BLONDEAU, Jacques FAIVRE, Jean FRANCHI.

Excusés : Mesdames Monique FANTINI, Hélène PELISSARD, Françoise VESPA ; Messieurs Bernard AMIENS, Daniel BOURGEOIS, Denis RENAUD.

Procurations : Madame Sandrine MARION à Monsieur Cyrille BRERO, Monsieur Jean-Charles GROSIDIER à Madame Chantal TORCK, Monsieur Jean-Daniel MAIRE à Madame Danielle BRULEBOIS, Monsieur Jean-Gabriel NAST à Monsieur Clément PERNOT.

Secrétaire de séance : Madame Chantal TORCK.

**Membres de droit à voix consultative**

Madame la Médecin de Classe Normale Annabelle CARRON ; Messieurs le Colonel Hors-classe Hervé JACQUIN, le Commandant Philippe HUGUENET, Jean-Luc LAVIER.

**Membres élus à voix consultative**

Messieurs le Commandant Philippe MOUREAU, le Lieutenant Philippe THOMAS, l'Adjudant-Chef Jacques DELCEY ; Monsieur l'Adjudant-Chef Jérôme GUYON était excusé.

Assistaient également à cette séance : Mesdames Catherine GIRARD (Adjointe au Chef du service Finances), Valérie MARINESQUE (Adjointe au Chef du Groupement Administratif, Juridique et Financier), Sandrine TREBOZ (Directrice Générale des Services du Département); Messieurs Jean-Christophe BERGERET (Chef du Groupement Administratif, Juridique et Financier), le Colonel Didier EISENBARTH (Directeur Départemental Adjoint), le Commandant Damien FREDY (Chef du Groupement des Unités Territoriales), le Commandant Sylvain RICHARD (Chef du Groupement Ressources Humaines et Formation), le Capitaine Frédéric TISSERANT (Chef du Groupement Opérationnel).

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1424-1 à L 1424-76, L 3241-1, R 1424-1 à R 1424-57 ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté ministériel du 13 décembre 2007 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M 61 des SDIS ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2015-12 du 12 mai 2015 relative à la présidence du Conseil d'Administration, à la composition et à l'élection du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2019-4 du 19 mars 2019 relative à l'élection d'un Troisième Vice-Président et du 5<sup>ème</sup> membre du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2019-28 du 28 octobre 2019 relative aux délégations consenties à son Président et à son Bureau ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2019-42 du 11 décembre 2019 relative à l'adoption du rapport sur l'évolution des ressources et des charges prévisibles du SDIS pour l'exercice 2020 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2020-03 du 28 janvier 2020 relative au débat d'orientations budgétaires de l'exercice 2020 ;

Vu l'avis de la Commission des Finances du 5 mars 2020 ;

Vu le rapport de présentation ci-après.

---

## INTRODUCTION

Le Budget Primitif doit, conformément à l'article L 2313-1 du CGCT, faire l'objet d'une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles. Ainsi le présent rapport informe l'assemblée délibérante des données financières inscrites au Budget Primitif (BP) 2020.

Le projet de budget pour 2020 est la poursuite de l'affinage des prévisions suite à l'adoption du RERC le 11 décembre 2019, au Débat d'Orientations Budgétaires du 28 janvier 2020, aux arbitrages et aux derniers éléments du compte administratif provisoire de l'exercice 2019.

Sérieux, équilibré et ambitieux, le BP 2020 traduit la volonté affichée depuis ces trois dernières années d'optimiser les dépenses à caractère général tout en garantissant une couverture opérationnelle adaptée aux enjeux du territoire jurassien.

La confection de la section de fonctionnement devient de plus en plus difficile. Il faut faire face à une évolution de dépenses plus rapide que celle des recettes, malgré une nette augmentation de la contribution départementale et des recettes externes. Si la prudence s'impose en matière de dépenses malgré des impératifs réglementaires parfois différés, l'augmentation des recettes est incontournable. En effet le résultat cumulé s'amenuise et la neutralisation des amortissements immobiliers est à son quasi maximum, ces deux éléments étant indispensables à l'équilibre de la section. De ce fait l'affectation d'un excédent de résultat en investissement ou un virement à la section d'investissement ne peut être envisagé. De plus il faudra à l'avenir financer une dotation aux amortissements et en partie des charges financières (part de l'emprunt pour la Plateforme Atelier-Logistique) qui vont augmenter avec l'achèvement de l'opération de MONTMOROT.

Concernant le parc immobilier, l'année 2020 sera marquée par l'achèvement de la construction du CIS de LONS-LE-SAUNIER et de la Plateforme Atelier-Logistique, des CIS d'ORCHAMPS/CHAUX et des ROUSSES, la poursuite de la construction des CIS d'ARBOIS, DU LIZON et du PLATEAU DE NOZEROY, le lancement des CIS SAINT-AUBIN et de LORETTE. Le plan pluriannuel d'équipement se poursuit.

La diminution de la section d'investissement après un niveau historiquement élevé en 2019 s'entame.

*Ainsi le budget proposé s'équilibre en recettes et en dépenses pour un montant total de 30 386 185 €, soit 18 898 904 € en fonctionnement et 11 487 281 € en investissement, reports inclus.*

Sa diminution globale de près de 8% s'explique par une baisse de l'investissement essentiellement liée à une diminution des restes à réaliser.

## I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Sa croissance est limitée et maîtrisée à 1,40% (1,03 % en opérations réelles).

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
CHAP	INTITULE	CA 2017	CA 2018	CA 2019 PROVISOIRE	BP 2019	BP 2020	BP2020/ BP2019
011	Charges à caractère général	2 555 407	2 770 117	2 843 332	2 873 890	2 985 381	3,88%
012	Charges de personnel et frais as	11 582 572	11 813 719	12 125 956	12 314 218	12 545 944	1,88%
65	Autres charges de gestion coura	145 691	170 774	139 211	146 039	101 055	-30,80%
<b>Total gestion des services</b>		<b>14 283 670</b>	<b>14 754 611</b>	<b>15 108 499</b>	<b>15 334 147</b>	<b>15 632 380</b>	<b>1,94%</b>
66	Charges financières	147 121	139 813	133 507	254 058	126 595	-50,17%
67	Charges exceptionnelles	13 371	4 799		2 000	2 000	0,00%
022	Dépenses imprévues				30 577	20 000	-34,59%
<b>TOTAL DES OPERATIONS REELLES</b>		<b>14 444 163</b>	<b>14 899 223</b>	<b>15 242 006</b>	<b>15 620 782</b>	<b>15 780 975</b>	<b>1,03%</b>
042	Amortissement	3 104 287	3 015 644	3 016 566	3 016 567	3 117 929	3,36%
	Valeur cptble immo cédée			16 174			
023	Virement à la section d'investissement						
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>17 548 450</b>	<b>17 914 867</b>	<b>18 274 747</b>	<b>18 637 349</b>	<b>18 898 904</b>	<b>1,40%</b>
RECETTES DE FONCTIONNEMENT							
70	Prod. Des services du domaine e	758 260	878 389	772 100	836 900	952 100	13,77%
74	Contributions et participations	16 715 408	16 708 438	16 761 258	16 746 179	16 784 111	0,23%
75	Autres produits de gestion coura	4 109	4 130	4 166	4 200	3 000	-28,57%
013	Atténuations de charges	24 007	36 744	27 570	37 000	33 000	-10,81%
<b>Total gestion des services</b>		<b>17 501 785</b>	<b>17 627 701</b>	<b>17 565 094</b>	<b>17 624 279</b>	<b>17 772 211</b>	<b>0,84%</b>
77	Produits exceptionnels	137 826	66 528	54 436	65 000	60 000	
78	Reprises sur amortissements et provision		17 976				
<b>TOTAL DES OPERATIONS REELLES</b>		<b>17 639 611</b>	<b>17 712 205</b>	<b>17 619 530</b>	<b>17 689 279</b>	<b>17 832 211</b>	<b>0,81%</b>
042	Opération d'ordre entre sections (neutralisation,...)*	372 397		439 961	334 775	668 655	
002	<b>RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>				<b>613 295</b>	<b>398 039</b>	
<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>		<b>18 012 008</b>	<b>17 712 205</b>	<b>18 059 491</b>	<b>18 637 349</b>	<b>18 898 904</b>	<b>1,40%</b>
<b>SOLDE DE L'EXERCICE</b>		<b>463 558</b>	<b>202 662</b>	<b>215 255</b>			
<b>RESULTAT COMPTABLE (cumulé)</b>		<b>1 028 883</b>	<b>613 294</b>	<b>398 039</b>			

(1) compte tenu d'une affectation en 2018 à la section d'investissement de 212 926 € d'excédent à partir du résultat comptable cumulé 2017

### A. Les dépenses de fonctionnement

- 011- Charges à caractère général : 2 985 381 €

BP 2019	BP+ BS+DM 2019	BP 2020	Evolution BP2020 /BP 2019	Evolution BP2020/ BP+BS+DM 2019
2 873 890	2 928 961	2 985 381	3,88%	1,93%
			111 491	56 420

La progression est limitée à 3,88 % (+111 491 €) ; ces charges représentent 15,80 % des dépenses de fonctionnement, (18,92 % des dépenses réelles de fonctionnement) :

- les dépenses en énergie (électricité, gaz, eau, carburant) qui s'élèvent à 826 500 €, augmentent de 1,72% (+14 000 €),
- les achats de fournitures de petits équipements qui s'élèvent à 234 050 €, diminuent de 14,90 % (-43 620 €). Ce poste diminue bien que certaines dépenses d'investissement soient réaffectées au fonctionnement pour un montant d'environ 11 000 €. Une réduction des achats de pièces détachées pour les véhicules de 15,09 % (-33 040 €) s'explique par le déménagement de l'atelier départemental, durant cette période (estimée à 3 mois) les réparations seront externalisées ;

- les dépenses d'habillement restent stables à un montant de 23 500 € ;
- les achats de produits pharmaceutiques d'un montant de 60 700 € sont en progression de 35,34 % (+9 100 €) en raison de l'acquisition de médicaments anti cyanure obligatoires et de vaccins contre la leptospirose obligatoires pour les plongeurs.
- les dépenses de locations et les charges immobilières d'un montant de 90 000 € diminuent de - 3,74 % (- 3 500 €) ;
- la maintenance et l'entretien des biens augmentent de 30,12 % (+183 300 €) pour s'établir à 791 950 €. A contrario de l'achat de pièces détachées pour véhicules, les réparations externalisées augmentent de 58,82 % (+90 000 €). Pour la maintenance informatique l'augmentation est de 35,42 % (+64 300 €). La maintenance des autres biens augmente également de 23,64 % (+29 100 €) (CEPARI +10 800 € ; DSA +3 000 € ; pylônes ST-MAUR et Direction, bâtiments +8 000 € ; révisions des extincteurs et des ARI +7 300 €) ;
- les cotisations d'assurance augmentent de +2,42 % (+ 5 000 €) soit 212 000 € en 2020 ;
- les frais de formations extérieures diminuent de -17,65 % (-30 000 €) pour s'établir à 140 000 €. Certaines formations ont été différées.

○ **012 - Frais de personnel et assimilés : 12 545 944 €**

	BP 2019	BP 2020	Evolution BP2020 /BP 2019	
			%	€
Personnels permanents	7 850 000	8 154 944	3,88%	304 944
SPV	3 344 000	3 371 000	0,81%	27 000
Mesure de fidélisation et reconnaissance des anciens SPV	1 120 218	1 020 000	-8,95%	- 100 218
<b>TOTAL</b>	<b>12 314 218</b>	<b>12 545 944</b>	<b>1,88%</b>	<b>231 726</b>

Il est proposé que les charges de personnel progressent à un rythme de croissance contenu à + 1,88%, correspondant à une hausse de 231 726 €. D'un montant de 12 545 944 €, celles-ci représentent 66,38% (66,07 % au BP 2019) des dépenses de la section soit 79,50 % (78,83 % au BP 2019) des dépenses réelles de fonctionnement :

- les dépenses associées à la rémunération des personnels permanents (SPP- PATS-contractuels) s'élèvent à 8 154 944 €, soit +3,88 %, cette prévision intègre les hausses de salaires liées aux avancements d'échelons, de grades et à la promotion interne (+75 000 €), la création de deux postes de lieutenant (+100 000 €) pour favoriser la complémentarité SPP-SPV sur tout le territoire, et le financement d'un demi-poste de PATS pour le volontariat et la communication (+13 000 €). Il est rappelé que le salaire de l'ex chef du GRHF, (100 000 €) remboursé par l'ENSOSP, émerge en dépense en même temps que celui de son successeur ;
- le passage de l'indemnité de feu des SPP de 19 % à 25% est une mesure nationale qui entrerait en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet : dans l'attente de précisions réglementaires notamment sur un étalement éventuel possible pour les CASDIS et compte tenu de nos difficultés il n'y a pas d'inscription au BP (estimation en année pleine 205 000 €) ; cette dépense nécessiterait une recette supplémentaire pérenne ;
- la prévision des dépenses consacrées aux sapeurs-pompiers volontaires actifs s'élève à 3 371 000 € et reste stable à +0,81 %, elle intègre l'augmentation nationale de l'indemnité, probable en 2020, 79 000 € sont destinés aux personnels du service de santé et de secours médical et 3 283 000 € aux autres sapeurs-pompiers volontaires, plus 9 000 € au titre de la protection sociale ; les formations restent intenses et il faut rester prudent sur l'activité opérationnelle ;

- les dépenses de personnel liées aux régimes de fidélisation et de reconnaissance des SPV sont inscrites à hauteur de 1 020 000 €. La diminution de 8,95 % (-100 218 €) est contre balancée par un engagement 2019 en cours de 50 000 € qui permettra d'honorer les premières régularisations à venir ;
- L'adhésion versée désormais par le SDIS au CNAS est d'un montant de 37 000 €, ces crédits proviennent du chapitre 65 où ils étaient auparavant affectés au COS.

○ **65 - Autres charges de gestion courante : 101 055 €**

Ce chapitre diminue de 30,80 % (-44 984 €) et correspond :

- aux indemnités et frais des élus pour un montant de 26 500 € ;
- à la participation annuelle à l'entretien de l'INPT (Infrastructure Nationale Partagée des Transmissions) s'élevant à 55 000 € ;
- à l'adhésion annuelle au Syndicat Mixte COGITIS de 3 000 € ;
- aux subventions versées aux associations pour 16 555 € :
  - Union Départementale = 7 000 €
  - Spéleo Secours = 4 100 €
  - Amicale de la Direction = 3 900 €
  - Œuvre des Pupilles = 1 555 €

○ **66 - Intérêts des emprunts : 126 595 €**

BP 2019	BP+BS+DM 2019	BP 2020	Evolution de BP 2020/BP 2019	Evolution BP 2020/ BP+BS+DM 2019
254 058	134 420	126 595	-50,17%	-5,82%
			- 127 463	- 7 825

La prévision des charges financières passe de 254 000 € à 126 595 € soit - 50,17 %. Cette diminution s'explique par un taux réel en phase de mobilisation de 0,63 % au lieu de 2% budgété en 2019, par la fin de la phase de mobilisation en mai 2020 puis l'absence d'intérêts à verser jusqu'au début de la phase d'amortissement en mai 2021, concernant l'opération immobilière CIS LONS-LE-SAUNIER / Plateforme Atelier-Logistique.

○ **67 – Charges exceptionnelles : 2 000 €**

○ **022 -Dépenses imprévues : 20 000 €**

Au BP 2019 la somme inscrite était de 30 577 €.

○ **040 -Amortissements : 3 117 929 €**

Le montant de la dotation aux amortissements est estimé à 3 117 929 €. Celui-ci était de 3 016 567 € en 2019 en augmentation de 3,36 % (+101 362 €). L'augmentation est essentiellement due à l'acquisition de matériel médical de secourisme amorti sur 5 ans.

Cette dépense obligatoire évoluera fortement dans les 2 prochaines années compte tenu de la fin de l'opération immobilière à MONTMOROT et des acquisitions de matériels et de véhicules. A recettes constantes elle ne pourra être financée.

## **B. Les recettes de fonctionnement**

### **o 70 - Prestations de service : 952 100 €**

Les recettes liées aux prestations de service perçues par le SDIS sont inscrites en hausse de 13,77% (+115 200 €). Les principaux changements sont :

- Indisponibilité des transports sanitaires privés (ITSP) : tarif ministériel de 123 à 124 € et baisse du volume de 4 000 à 2 100 interventions suite à l'exercice 2019 ;
- Appui au SMUR : volume en augmentation de 550 à 900 interventions tarifées à 325 €;
- Réquisitions 5 000 € ;
- Remboursement de la rémunération de l'élève Colonel Thibaut NIDERLENDER par l'ENSOSP pour 100 000 €.

### **o 74 - Contributions et participations : 16 784 111 €**

Représentant 88,81 % des ressources de la section du SDIS (94,12 % des recettes réelles de fonctionnement), les recettes de ce chapitre comprennent :

- les contributions versées par les Communes (737 333 €) et les EPCI (8 112 040 €) pour un montant total de 8 849 373 €, inchangé depuis l'exercice 2011 ;
- la contribution de 7 729 548 € versée par le Département, gelée depuis 2015, en augmentation de 100 000 € ; compte tenu des éléments précédents (dont la hausse de l'indemnité de feu et la problématique des amortissements) la recommandation de la mission d'évaluation d'inscrire dans la convention triennale Département/SDIS une évolution de cette contribution faciliterait la prospective pour les 2 parties ;
- la participation des communes au remboursement des emprunts contractés pour la construction des casernes de THERVAY, de MONT-SUR-MONNET, de SAINT-CLAUDE et de VIRY soit 115 644 € ;
- le remboursement en annuités par le Département, pour sa part de financement, des intérêts versés dans le cadre d'emprunts contractés pour la construction de casernes et de la Direction, pour un montant de 82 046 € ;
- le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée versé au titre des dépenses d'entretien des bâtiments publics éligibles, d'un montant estimé à 7 500 €.

### **o Autres recettes réelles : 96 000 €**

Ces recettes sont en baisse de 9,60 % (-10 200 €). Les principaux changements sont les suivants :

- les produits exceptionnels sont évalués à 60 000 €, (pénalités de retard perçues, remboursements de sinistres, annulations de mandats) en 2019 la prévision était de 65 000 €;
- les atténuations de charge sont évaluées à 33 000 € (rabais, remises et remboursements sur salaires...) en 2019 la prévision était de 37 000 €.

### **o Recette d'ordre : 668 655 € Neutralisation**

Comme en 2019, il est nécessaire de prévoir une neutralisation des amortissements des biens immobiliers pour un montant de 668 655 €, afin d'équilibrer la section de fonctionnement.

Le montant prévu pour 2020 est quasi maximal, compte tenu du résultat cumulé à l'issue de l'exercice 2019.

Ce résultat cumulé, d'un montant de 398 039 €, est, comme en 2019, repris intégralement en recette de la section de fonctionnement dès le BP. Il était de 565 325 € fin 2016, de 1 028 883 € fin 2017, 613 294 € à l'issue de l'exercice 2018.

Il diminue car en 2019 si comme toujours les dépenses réelles sont inférieures aux recettes réelles, les dépenses totales de fonctionnement de l'exercice sont supérieures aux recettes, comme en 2018 et contrairement à 2017. Le résultat de l'exercice est lié aux opérations d'ordre (charge de l'amortissement,

neutralisation et reprise du résultat cumulé). Une grande vigilance sera portée en 2020 sur la nécessité de préserver le résultat comptable cumulé, notamment par rapport à l'exécution des dépenses.

Les négociations avec l'ARS continuent sur l'indemnisation d'interventions effectuées par le SSSM au profit du SMUR depuis nombreuses années et la signature d'un protocole technico-financier avec un forfait annuel. Ceci n'est pas pris en compte dans la prévision 2020.

Si des recettes supplémentaires pérennes se dégagent, elles seraient intégrées au BS 2020.

## II. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La diminution est de 19,79 % (-2 834 705 €). Les restes à réaliser représentent 2 438 896 € en dépenses et 1 017 000 € en recette.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT							
Chap.	LIBELLE	CA 2017	CA 2018	CA 2019 provisoire	BP 2019	BP 2020	BP2020/ BP2019
13	Subventions d'investissement	12 654					
16	Emprunts et dettes assimilées	482 273	482 038	481 824	481 824	481 631	-0,04%
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	452 255	624 807	307 091	779 781	662 245	-15,07%
204	Subventions d'équipement versées		52 320	3 000	229 180	226 180	
21	Immobilisations corporelles	1 943 094	2 286 070	2 901 988	5 498 520	3 205 121	-41,71%
23	Immobilisations en cours	257 229	1 331 205	5 615 373	6 946 049	6 223 450	-10,40%
020	Dépenses imprévues				51 794	20 000	
<b>TOTAL DES OPERATIONS REELLES</b>		<b>3 147 505</b>	<b>4 776 440</b>	<b>9 309 276</b>	<b>13 987 148</b>	<b>10 818 627</b>	<b>-22,65%</b>
040	Opérations d'ordre entre sections			1 766			
040	Neutralisation	371 000		438 195	334 775	668 655	
	Quote-part des subventions transf	1 397					
041	Opérations patrimoniales		1 252 723	145 914			
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>3 519 902</b>	<b>6 029 163</b>	<b>9 895 150</b>	<b>14 321 923</b>	<b>11 487 281</b>	<b>-19,79%</b>
RECETTES D'INVESTISSEMENT							
10	Dotations, fonds divers et réserves	469 344	611 134	818 125	800 000	1 200 000	50,00%
13	Subventions d'investissement	676 634	1 544 115	2 291 199	1 939 295	1 672 278	-13,77%
16	Emprunts et dettes assimilées			1 900 000	5 156 496	2 775 896	-46,17%
21	Immobilisations corporelles	5 084	5 760	1 784			
024	Produits des cessions d'immobilisations				20 000	20 000	0,00%
<b>TOTAL DES OPERATIONS REELLES</b>		<b>1 151 062</b>	<b>2 161 009</b>	<b>5 011 109</b>	<b>7 915 791</b>	<b>5 668 174</b>	<b>-28,39%</b>
040	Opérations d'ordre entre sections	3 086 311	3 015 644	3 029 209	3 016 567	3 117 929	3,36%
041	Opérations patrimoniales		1 252 723	149 445			
001	<b>RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>				<b>3 389 565</b>	<b>1 684 178</b>	<b>-50,31%</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>4 237 373</b>	<b>6 429 376</b>	<b>8 189 763</b>	<b>14 321 923</b>	<b>10 470 281</b>	<b>-26,89%</b>
<b>SOLDE DE L'EXERCICE</b>		<b>717 471</b>	<b>400 213</b>	<b>-1 705 387</b>			
<b>RESULTAT COMPTABLE (cumulé)</b>		<b>2 989 352</b>	<b>3 389 565</b>	<b>1 684 178</b>			

### A. Les dépenses d'investissement

Les dépenses réelles diminuent de 22,65% (-3 168 522 €). Cette diminution s'explique essentiellement par une diminution de 52,72% (-2 719 935 €) des restes à réaliser qui s'établissent à 2 438 896 €. Sans ceux-ci, les opérations réelles baissent de 5,08% (-448 587 €).

Les commentaires porteront sur les 9 048 386€ de dépenses hors restes à réaliser.

#### o Autorisations de programmes (AP): 5 948 500 € en crédits paiement 2020

Cette prévision (cf Annexe 3) concerne les dépenses en frais d'études et en travaux de construction pour huit opérations immobilières, dont 2 nouvelles AP CIS ST-AUBIN et CIS LORETTE et l'AP pour le renouvellement et la rationalisation du parc de véhicules. Cette dernière votée en 2019 pour 3 ans d'un montant total de 5 400 000 € permet de la lisibilité, de la souplesse et des économies.

- AP N°16 Caserne ORCHAMPS/CHAUX = 62 000 €
- AP N°17 Caserne LONS-LE-SAUNIER & Plateforme Atelier-Logistique = 2 704 500 €
- AP N°18 Caserne ARBOIS = 530 000 €
- AP N°19 Caserne PLATEAU DE NOZEROY = 411 000 €
- AP N°20 Caserne LE LIZON = 411 000 €
- AP N°22 Caserne SAINT-AUBIN = 15 000 €
- AP N°23 Caserne LORETTE = 15 000 €
- AP N°21 Véhicules = 1 800 000 €

○ **Immobilisations hors programme : 1 929 600 €**

Les dépenses d'investissement hors AP augmentent de 28,37 % (+426 040 €) et se détaillent comme suit :

- les dépenses en immobilisations incorporelles s'élèvent à 114 500 €, diminuant de 48,65 % (-108 500 €). Celles-ci sont principalement destinées à l'acquisition de licences de logiciels (91 000 €) (NXO, Cegid, Kaspersky, Artémis et d'un complément du nouvel logiciel finances CIRIL) ainsi qu'à des frais d'études (15 000 €) et des frais d'insertion (8 500€) (annonces marchés publics d'investissement). Il y a moins d'acquisitions de licences prévues compte tenu de celles faites en 2019 ;
- les immobilisations corporelles réalisées hors programme, qui représentent 1 815 100 €, évoluent de 41,78 % (+534 900 €). Les principales dépenses inscrites à ce chapitre sont les suivantes :
  - 40 000 € pour l'aménagement et les grosses réparations de véhicules ;
  - 284 900 € pour l'acquisition de matériels de transmission (215 000 €) et de matériels informatiques (69 500 €) ;
  - 286 500 € pour l'acquisition de matériels d'incendie et de secours et autres matériels divers soit une augmentation de 36,69 % (+76 900 €) ces crédits supplémentaires sont destinés à l'acquisition de matériel de lavage des ARI et casques ;
  - 320 000 € pour l'habillement soit une évolution de 18,52% (+50 000 €) afin d'augmenter les stocks des effets féminins ;
  - 370 500 € pour le matériel médical soit une évolution de 23,29% (+70 000 €) dont 325 000 € pour l'achat de 25 moniteurs multiparamétriques qui complètent les 25 acquis en 2019 ;
  - 424 200 € pour les rénovations de bâtiments (CIS et Direction) soit +194,38% (+280 100€) (dont 160 000 € pour la réfection du toit du CIS de SAINT-CLAUDE) ;
  - 89 000 € inscrits pour l'acquisition de matériel de bureau et de mobilier (39 000 €), et d'autres matériels d'outillage technique (50 000 €).

○ **Emprunts et dettes assimilées : 481 631 €**

Il s'agit du remboursement du capital des emprunts relatifs aux opérations immobilières antérieures à l'opération de MONTMOROT, le remboursement du capital pour celle-ci n'interviendra qu'en 2021.

○ **Dépenses imprévues : 20 000 €**

Les dépenses imprévues de la section d'investissement doivent permettre de répondre à un besoin d'équipement urgent non inscrit initialement au budget.

○ **Opérations d'ordre : 668 655 € Neutralisation**

(cf recette d'ordre en fonctionnement)

○ **Restes à réaliser : 2 438 896 €**

Les dépenses d'investissement engagées en 2019 mais n'ayant pas été mandatées sont reportées au BP 2020 en tant que "restes à réaliser N-1". Au BP 2019 ils étaient de 5 158 830 €.

## **B. Les recettes d'investissement**

○ **10- Dotations fonds divers et réserves : 1 200 000 €**

Les recettes issues uniquement du FCTVA versé par l'État devraient augmenter de 105,13 % (+410 000 €) en raison de la hausse des dépenses d'investissement en 2019.



○ **13- Subventions d'investissement : 1 672 278 €**

Le Département verse une subvention de 245 460 € au titre du remboursement en capital des emprunts contractés par le SDIS pour le financement des casernes cofinancées par le Département.

Il est à l'étude la possibilité pour le Département de verser en DM1 2020, comme il a fait en 2019 pour les CIS du PLATEAU DE NOZEROY et du LIZON, une subvention destinée à financer la part du SDIS (50%) sur les constructions des CIS de LORETTE et SAINT-AUBIN.

Les subventions d'équipement perçues dans le cadre des opérations d'investissement en cours sont les suivantes :

- AP N°14 Caserne LES COMBES = 101 480 €
- AP N°16 Caserne ORCHAMPS/CHAUX = 110 400 €
- AP N°17 Caserne LONS LE SAUNIER et Plateforme Atelier-Logistique = 529 938 €
- AP N°18 Caserne ARBOIS = 245 500 €
- AP N° 20 Caserne PLATEAU DE NOZEROY = 187 500 €
- AP N°21 Caserne LE LIZON = 252 000 €

○ **16- Emprunt : 2 775 896 € (restes à réaliser de 1 017 000 €)**

L'inscription de 2 775 896 € sert à équilibrer la section. Il reste à tirer la moitié (1 900 000 €) de l'emprunt contracté pour le financement du CIS de LONS-LE SAUNIER/Plateforme Atelier-Logistique.

○ **024 -Produits de cessions d'immobilisations : 20 000 €**

○ **040- Opérations d'ordre : 3 117 929 €**

- Le montant de la dotation aux amortissements s'élève à 3 117 929 €, en augmentation de 3,36% (101 362 €) ;
- Le budget primitif ne prévoit pas d'inscription d'un virement de crédits depuis la section de fonctionnement vers la section d'investissement.

La reprise du solde d'excédent cumulé et du résultat de l'exercice donne un résultat comptable de 1 684 678 €. Compte tenu des restes à réaliser en dépenses (2 438 896 €) et en recette (1 017 000 €) le résultat net est à 262 282 €.

### III. LES RATIOS

	CA 2017	CA 2018	BP 2019	BP 2020
Capital restant dû au 1/1	6 282 621 €	5 655 329 €	* 9 073 291 €	* 8 491 467 €
Total recettes réelles de fonctionnement	17 639 611 €	17 712 205 €	17 689 279 €	17 832 211 €
<b>Ratio de surendettement</b>	<b>0,36</b>	<b>0,32</b>	<b>0,51</b>	<b>0,48</b>
Epargne brute (RRF-DRF)	3 195 448	2 812 982	2 068 497	2 051 236
<b>Capacité de désendettement (en années)</b>	<b>1,97</b>	<b>2,01</b>	<b>4,39</b>	<b>4,14</b>

\*emprunt d'équilibre non inclus et emprunt LONS/SL contracté à 3 800 000 € inclus (amortissement débutant en 2021)

#### Autres ratios

	CA 2017	CA 2018	BP 2019	Prévision BP 2020	Evolution /BP 2019
Chapitre 012 - Charges de personnel	11 582 572 €	11 813 719 €	12 314 218 €	12 545 944 €	
Chapitre 66 - Paiement des intérêts	147 121 €	139 813 €	254 058 €	126 595 €	-50,17%
Chapitre 16 - Remboursement du capital	482 273 €	482 038 €	481 824 €	481 631 €	-0,04%
<b>TOTAL</b>	<b>12 211 967 €</b>	<b>12 435 571 €</b>	<b>13 050 100 €</b>	<b>13 154 170 €</b>	<b>0,80%</b>
<b>Ratio de rigidité structurelle</b>	<b>0,69</b>	<b>0,70</b>	<b>0,74</b>	<b>0,74</b>	

- **Epargne de gestion** : = excédent brut d'exploitation (hors produits et charges financiers et exceptionnels)  
= recettes de gestion – dépenses de gestion  
Évalue l'équilibre financier de la gestion courante pour identifier ou anticiper un déséquilibre de la section fonctionnement.
- **Epargne brute** :  
= capacité d'autofinancement brute = recettes réelles - dépenses réelles de fonctt  
Elle doit permettre de faire face au remboursement de la dette (capital) et de financer tout ou partie de l'investissement.
- **Epargne nette** :  
= épargne brute- remboursement en capital  
Elle permet d'évaluer la capacité d'une collectivité à autofinancer ses investissements
- **Capacité d'Autofinancement Courant**  
= (dépenses réelles de fonctt+ remboursement de capital) / recettes réelles de fonctt  
Moyenne CA 2018 SDIS catégorie C : 0,92
- **Rigidité des charges structurelles** :  
= (charges du personnel + intérêts + capital) / recettes réelles de fonctionnement  
permet de mesurer le poids dans la section de fonctionnement des charges difficilement compressibles.  
Moyenne CA 2018 SDIS catégorie C : 0,71

Les dépenses et les recettes sont équilibrées dans chaque section.

	BP 2019	BP 2020	Evolution BP 2020/BP 2019	
			%	€
FONCTIONNEMENT	18 637 349	18 898 904	1,40%	261 555
INVESTISSEMENT	14 321 923	11 487 281	-19,79%	- 2 834 642
TOTAUX	32 959 272	30 386 185	-7,81%	- 2 573 087

Il nous est demandé de bien vouloir en délibérer et d'adopter le Budget Primitif 2020, dont la synthèse et la version normalisée sont jointes en annexes 1 et 2, accompagnées en annexe 3 du récapitulatif Autorisations de Programmes-Crédits de Paiement, le vote étant réputé fait par chapitre.

Le document budgétaire signé sera joint à la délibération.

---

**DECISION N° C 2020-20 DU 12 MARS 2020**

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, adopte le Budget Primitif 2020, le vote étant fait par chapitre, ainsi modifié :

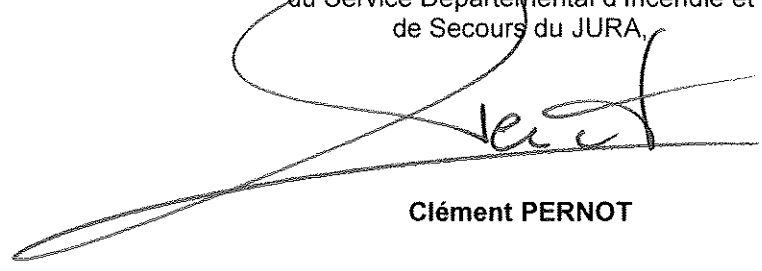
- chapitre 022 Dépenses Imprévues 40 000 €
- chapitre 042 Neutralisation 688 655 €
- chapitre 16 Emprunts et dettes assimilées 3 812 896 €
- chapitre 040 Neutralisation 688 655 €

	BP 2019	BP 2020	Evolution BP 2020 /BP 2019	
			%	€
FONCTIONNEMENT	18 637 349	18 918 904	1.51%	281 555
INVESTISSEMENT	14 321 923	11 507 281	- 19,65 %	- 2 814 642
TOTAUX	32 959 272	30 426 185	- 7,69 %	- 2 533 087

La synthèse et la version normalisée signée sont jointes en annexes 1 et 2, accompagnées en annexe 3 du récapitulatif Autorisations de Programmes- Crédits de Paiement.

Certifié exécutoire pour avoir été  
 en Préfecture le **19 MARS 2020**  
 Affiché le **23 MARS 2020**  
 Publié au RAA du 1<sup>er</sup> trimestre 2020

Le Président du Conseil d'Administration  
 du Service Départemental d'Incendie et  
 de Secours du JURA,



**Clément PERNOT**